



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et
les changements importants quant au fonctionnement,
au personnel et aux programmes**



1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), comme l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2023-2024 et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) et \(B\)](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) et \(B\)](#) pour l'exercice 2023-2024. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 31 décembre 2023 sont de 234,2 millions de dollars, comparativement à 250,4 millions de dollars au 31 décembre 2022. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier :

Autorisation Crédit/Législative	Description	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	169 148 696	141 789 396
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(5 200 000)	(4 200 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	54 739 620	98 064 860
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 930	18 045
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 511 154	14 770 311
Autorisations totales		234 204 400	250 442 612

La baisse nette de 16,2 millions de dollars relative au financement s'explique principalement par :

- une diminution de 39,1 millions de dollars liée au portefeuille de biens immobiliers, attribuable en grande partie à un paiement de 36,1 millions de dollars en 2022-2023 pour l'achèvement substantiel de l'Édifice d'entreposage et de préservation à Gatineau¹;
- une diminution de 16,3 millions de dollars résultant d'une harmonisation du financement, liée au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet Ādisōke;
- une augmentation de 11,1 millions de dollars liée au report des budgets de fonctionnement et de capital;
- une augmentation de 10,6 millions de dollars en financement temporaire pour la fonction d'accès à l'information et de soutien aux litiges;
- une augmentation de 7,1 millions de dollars liée aux rajustements salariaux à la suite de la ratification des conventions collectives;

¹ Construction de l'édifice complétée en 2022, pour la préservation des archives analogiques à Gatineau, au Québec.

- une augmentation de 5,4 millions de dollars en financement temporaire pour la mise en œuvre du Cadre fédéral de réparation des torts causés par les pensionnats indiens annoncée dans le budget de 2022;
- une augmentation de 2,7 millions de dollars liée aux redressements législatifs;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars en financement temporaire liée à un transfert du ministère de la Défense nationale pour la mise en œuvre de l'entente de règlement du recours collectif concernant la purge LGBT.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Comme le montre l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, le cumul des crédits utilisés représente 140,9 millions de dollars au 31 décembre 2023, comparativement à 139,7 millions de dollars au 31 décembre 2022. L'augmentation de 1,2 million de dollars s'explique principalement par :

- une augmentation nette de 21,0 millions de dollars des dépenses liées au personnel, principalement attribuable :
 - aux rajustements salariaux à la suite de la ratification des conventions collectives, et
 - aux initiatives suivantes :
 - la fonction d'accès à l'information et de soutien aux litiges;
 - la mise en œuvre du Cadre fédéral de réparation des torts causés par les pensionnats indiens annoncée dans le budget de 2022;
 - la mise en œuvre d'ententes de règlement de recours collectifs, notamment l'entente concernant la purge LGBT;
- une augmentation de 0,8 million de dollars des dépenses liées aux « paiements de transfert », principalement attribuable au moment où ont été payées des contributions pour l'initiative de préservation des langues et des cultures autochtones;
- une augmentation nette de 0,8 million de dollars des dépenses ministérielles, principalement attribuable aux activités d'acquisition, de préservation et d'accessibilité liées au patrimoine documentaire canadien (pour l'acquisition, la maintenance et la location d'équipements);
- une diminution nette de 21,4 millions de dollars des dépenses ministérielles suivantes, principalement attribuable au portefeuille de biens immobiliers ainsi qu'au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet Ādisōke :
 - une diminution nette de 29,4 millions de dollars des dépenses liées à « l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages » (attribuable principalement au paiement de 36,1 millions de dollars effectué en 2022 pour l'achèvement substantiel de l'Édifce d'entreposage et de préservation, contrebalancé par une augmentation des dépenses liées au projet Ādisōke);

- une augmentation nette de 5,3 millions de dollars des dépenses liées à la catégorie « autres subventions et paiements », principalement attribuable au moment où les paiements tenant lieu de taxes ont été effectués;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars des dépenses liées aux « services professionnels et spéciaux »;
- une augmentation de 0,4 million de dollars des dépenses liées à la catégorie « frais de la dette publique », principalement attribuable à la portion liée aux paiements d'intérêts pour l'Édifice d'entreposage et de préservation.

3. Risques et incertitudes

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Si BAC ne renouvelle pas ou n'améliore pas les systèmes actuels et les processus qui sous-tendent ses opérations numériques, cela risque de nuire à sa capacité de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.
- Si BAC n'a pas la capacité de répondre à ses obligations en lien avec son portefeuille immobilier, ses biens immobiliers risquent de se détériorer et de ne pas répondre aux besoins grandissants et spécialisés d'entreposage de sa collection, ce qui mettrait en péril l'intégrité de celle-ci.
- Si BAC ne continue pas d'améliorer l'ensemble des services qu'il offre (par exemple aux chercheurs, au public, au gouvernement fédéral, aux donateurs, aux bibliothèques et aux éditeurs, ainsi que pour le soutien aux recours collectifs), il risque de ne pas pleinement répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs actuels et futurs et ainsi perdre de sa pertinence.
- Si BAC ne peut recruter, former et maintenir un effectif ayant l'expertise et les compétences requises pour s'adapter à l'évolution rapide de son domaine d'activité, il risque de ne pas être en mesure de remplir pleinement son mandat.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changements importants en ce qui concerne le personnel, les activités et les programmes de l'organisation au cours du troisième trimestre, terminé le 31 décembre 2023.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Leslie Weir
Bibliothécaire et archiviste du Canada
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 09 février 2024

Nancy Taillon
Sous-ministre adjointe
Services organisationnels et dirigeante
principale des finances
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 5 février 2024

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

État

État des autorisations *(non vérifié)*

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	163 948 696	40 990 845	109 157 148	137 589 396	28 331 624	79 944 800
Crédit 5 - Dépenses en capital	54 739 620	8 963 734	20 153 004	98 064 860	6 947 227	50 584 887
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 511 154	3 877 789	11 633 366	14 770 311	3 068 506	9 205 517
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 930	-	-	18 045	-	4 961
Autorisations budgétaires totales	234 204 400	53 832 368	140 943 518	250 442 612	38 347 357	139 740 165
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	234 204 400	53 832 368	140 943 518	250 442 612	38 347 357	139 740 165

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	125 918 606	35 894 105	87 024 615	107 242 758	23 177 564	66 002 134
Transports et communications	1 887 504	214 722	541 143	940 276	128 527	294 218
Information	871 716	13 121	111 803	295 795	6 771	94 357
Services professionnels et spéciaux	16 645 338	6 721 480	14 084 738	11 988 470	5 826 872	11 798 626
Location	4 003 367	757 276	4 117 981	1 546 188	518 282	3 303 468
Services de réparation et d'entretien	8 957 549	196 851	384 513	10 255 624	190 548	417 541
Services publics, fournitures et approvisionnements	7 924 965	923 312	1 948 891	7 803 738	902 069	1 894 545
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	51 533 141	8 413 529	19 121 510	55 402 355	6 200 573	48 522 239
Acquisition de matériel et d'outillage	2 889 129	445 859	1 065 162	3 404 808	448 448	1 225 291
Paiements de transfert	3 305 000	403 458	2 971 904	3 520 500	485 468	2 213 118
Frais de la dette publique	6,267,583	1 823 095	3 669 096	-	1 411 850	3 233 219
Autres subventions et paiements	9 200 502	-1 544 919	6 952 144	52 242 100	- 454 777	1 646 518
Dépenses budgétaires brutes totales	239 404 400	54 261 889	141 993 500	254 642 612	38 842 195	140 645 274
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	5 200 000	429 521	1 049 982	4 200 000	494 838	905 109
Total des revenus affectés aux dépenses	5 200 000	429 521	1 049 982	4 200 000	494 838	905 109
Dépenses budgétaires nettes totales	234 204 400	53 832 368	140 943 518	250 442 612	38 347 357	139 740 165